

Ci-dessous sont listés les éléments dont il faut disposer pour analyser correctement l'activité agricole de la commune dans le cadre de l'élaboration d'un Document d'Urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale).

Pour exploiter les informations recueillies, il est indispensable de les **cartographier**. Ainsi s'apprécie au mieux les interactions qui existent ou pourront exister entre les différents usages du sol et également entre les différents utilisateurs.

Connaissance de l'agriculture de la commune :

- Nombre d'exploitations ayant une activité sur la commune
- Surface Agricole Utilisée (SAU) par rapport à la superficie communale
- Répartition spatiale des sièges d'exploitation
- Formes juridiques des exploitations (individuelle, GAEC, sociétaire...)
- Systèmes de productions par exploitation (productions animales, productions végétales)
- Activités complémentaires (transformation, vente directe, agritourisme...)
- Nombre d'élevages sur la commune et leur localisation
- Bâtiments d'élevage, les parcours d'élevage, leur implantation
- Plans d'épandage agricole et leur localisation
- Plans d'épandage urbain et leur localisation
- Surfaces irriguées et leur localisation
- Réseaux collectifs d'irrigation (canalisations...)
- Autres équipements fixes d'irrigation (stations de pompage, forages...)
- Opérations d'aménagement foncier réalisées sur le territoire communal (remembrement...)
- Poids économique de l'activité agricole sur la commune

Evolution des exploitations :

- Perspectives de chaque exploitant pour les 10 prochaines années (développer l'activité, diminuer, abandonner...)
- Nombre de jeunes agriculteurs sur la commune et leurs projets de développement
- Nombre d'exploitants de plus de 50 ans, devenir des exploitations concernées (cessation, succession...) et incidences sur la libération de foncier
- Jeunes agriculteurs en attente d'installation

Activité agricole et mesures réglementaires :

Prise en compte des distances à respecter par rapport aux cours d'eau et aux tiers (implantation des bâtiments d'élevage, ouvrages de stockage, épandage...)

Irrigation :

- Autorisations de prélèvement d'eau

Élevages :

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
 - . régime autorisation
 - . régime déclaration
- Règlement Sanitaire Départemental (RSD)